

CHOISIR LA STRUCTURE ADAPTÉE À CHAQUE EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

FORMATRICE

Maître Eva BIEZUNSKI

Avocate en droit des sociétés, accompagnant les professionnels libéraux et les avocats dans la structuration de leur activité, leurs relations entre associés et les problématiques déontologiques.

DURÉE

3 heures

OBJECTIFS

Comprendre les différentes structures d'exercice ouvertes aux avocats.
Identifier les avantages et limites de l'exercice individuel.
Comparer les principales sociétés d'exercice de la profession d'avocat.
Choisir entre SELARL et SELAS selon son projet professionnel.
Comprendre les spécificités de la SCP, de l'AARPI et de la SPE.
Maîtriser les conséquences fiscales et sociales du choix de structure.
Sécuriser le passage d'un exercice individuel à une structure sociétaire.
Identifier les modalités de transmission ou d'exploitation du fonds libéral.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PARCOURS

Module 1 – Comprendre les principales structures d'exercice

Identifier les caractéristiques de l'exercice individuel et ses limites en matière juridique, fiscale et sociale.
Comprendre les spécificités des principales structures d'exercice accessibles aux avocats.

Module 2 – Choisir entre SELARL, SELAS, SCP et AARPI

Comparer les modalités de fonctionnement, de gouvernance et d'association de chaque structure.
Identifier la structure la plus adaptée selon les objectifs de développement du cabinet.

Module 3 – Maîtriser les enjeux fiscaux et sociaux

Comprendre les conséquences fiscales et sociales du choix de structure pour l'avocat exerçant.

legal family

Identifier les avantages et contraintes liés à l'impôt sur les sociétés et à l'organisation de la rémunération.

Module 4 – Réussir son passage en société

Comprendre les conséquences juridiques, comptables et fiscales du passage d'un exercice individuel à une société.
Identifier les avantages et points de vigilance liés à cette transformation.

Module 5 – Gérer le fonds libéral et créer sa structure

Choisir entre apport, cession ou commodat du fonds libéral selon les objectifs poursuivis.
Maîtriser les principales étapes de constitution d'une structure d'exercice.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Vidéos pédagogiques animées par une avocate praticienne.
Études de cas inspirées de situations réelles d'avocats.
Comparaison des différentes structures d'exercice.
Quiz de validation des connaissances.
Outils méthodologiques directement applicables dans la pratique professionnelle.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Avocats

LEGALFAMILY — Organisme de Formation | 227 avenue Charles de Gaulle, 69160 TASSIN | SIRET : 920 608 718 00010

NDA : 84692106469 — Certifié Qualiopi — Actions de formation